



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 78089

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport du 18 décembre 2014 de la Cour des comptes sur les régimes de retraites complémentaires relevant de l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) et de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco). Gérés et pilotés de manière paritaire par les partenaires sociaux, ces régimes concernent 18 millions de salariés et 12 millions de retraités. Les pensions qu'ils versent (plus de 70 Md d'euros par an) représentent une part substantielle des ressources de ces derniers. Pourtant, la Cour des comptes constate une dégradation de la situation financière de ces régimes, qui nécessite selon eux des mesures d'urgence. Il souhaite donc connaître les mesures urgentes qui vont être prises.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78089

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2796

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)